

République Française
Département : HAUTE-CORSE
Arrondissement : Corte
SORBO OCAGNANO - Commune

Séance du mardi 21 avril 2026

Délibération N° DE_016_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	13
Date de la convocation : 14/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un avril deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie de Sorbo Ocagnano), sous la présidence de Monsieur Philippe CHERICI.

Présents : Dominique ALBERTINI, Philippe CHERICI, Delphine BREHERET, Christian DESIDERI, Véronique FRANCESCHI épouse NEMESI, Antoine ALBERTINI, André GIAMARCHI, Annonciade PAOLI, Marie Josephe FRANCESCHI ÉPOUSE JOBIN, Philippe VINCENTI, André DESIDERI, Sandrine LOISEAU, Stéphanie BERNARDINI ÉPOUSE CICCOLI, Victoria DESIDERI

Représentés :

Absents et Excusés : Gérard ORSATELLI

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Delphine BREHERET est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte financier unique du budget principal 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique 2025;

Compte tenu de ce que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Compte tenu de ce que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur les résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits

Compte tenu de ce que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles croisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Date de transmission de l'acte: 23/04/2026
Date de réception de l'AR: 23/04/2026
02B-212002869-DE_016_2026-DE
A G E D I

DE_016_2026

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	1 130 766,21	0,00	1 001,04	0,00	1 161 767,25
Opérations exercice	778 369,42	828 145,43	268 045,87	244 797,09	1 046 415,29	1 072 942,52
Total	778 369,42	1 958 911,64	268 045,87	275 798,13	1 046 415,29	2 234 709,77
Résultat de clôture		1 180 542,22		7 752,26		1 188 294,48
Restes à réaliser	12 202,00	0,00	331 916,93	234 585,66	344 118,93	234 585,66
Total cumulé	12 202,00	1 180 542,22	331 916,93	242 337,92	344 118,93	1 422 880,14
Résultat définitif		1 168 340,22	89 579,01			1 078 761,21

Dominique ALBERTINI, maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Dominique ALBERTINI, maire, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025,

dressé par Philippe Cherici, 1^{er} adjoint, vote et arrête, à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

M
F

Philippe CHERICI
Président de séance



Madame Delphine BREHERET
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/04/2026
Date de réception de l'AR: 23/04/2026
02B-212002869-DE_016_2026-DE

A G E D I

DE_016_2026